

GRILLE DE RÉMUNÉRATION DEUST PRÉPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE

- Contrat d'apprentissage
Salaires applicables au 1^{er} novembre 2024

	moins de 26 ans			
	1° année		2° année	
	Baccalauréat	56 % Coeff. 150	1 024,23 €	67 % Coeff. 160

	de 26 ans et plus	
	1° année	2° année
	Baccalauréat	100 % du SMIC 1 801,80 €

- Contrat de professionnalisation
Salaires applicables au 1^{er} novembre 2024

	1° année	2° année
	Baccalauréat	moins de 21 ans
56 % du coeff. 150 * 1 024,23 €		67 % du coeff. 160 1 229,03 €
De 21 ans à 25 ans**		
70 % du SMIC 1 261,26 €		
26 ans et plus		
	100 % du SMIC 1 801,80 €	

* Pour les titulaires d'un Baccalauréat professionnel ou Baccalauréat technologique :
majoration à 65 % du SMIC (1 171,17€)

** Pour les titulaires d'un Baccalauréat professionnel ou Baccalauréat technologique :
majoration à 80 % du SMIC (1 441,44€)